

CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)





PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE



SESSION DE FORMATION RÉGIONALE SUR LA CONVENTION DE 2001 SUR LES HYDROCARBURES DE SOUTE

Malte, 5-7 Juin 2006

RAPPORT





INTRODUCTION

- 1. La Session de formation régionale sur la Convention de 2001 sur les hydrocarbures de soute (ci-après « Session de formation ») a eu lieu au Corinthia Palace Hotel à Attard (Malte) du lundi 5 au mercredi 7 juin 2006. Organisée par le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), cette Session de formation entre dans le cadre du Projet régional MEDA intitulé « Coopération euro-méditerranéenne sur la sécurité maritime et la prévention de la pollution par les navires SAFEMED » (MED 2005/109-573), financé par la Communauté européenne (ci-après « Projet SAFEMED »). Cette Session de formation entre également dans le cadre du programme d'activités approuvé par la 14 ème Réunion ordinaire des Parties contractantes.
- 2. La Session de formation était la première action (Tâche 3.10 O) à être réalisée dans le cadre de l'Activité 3 (Protection du milieu marin) du Projet SAFEMED, mis en œuvre par le REMPEC. Cependant, compte tenu des activités du REMPEC en matière de prévention, de la préparation à la lutte et de la lutte contre la pollution du milieu marin par des navires, la participation à cette Session de formation a été élargie à des participants d'autres Etats côtiers de la Méditerranée qui sont Parties contractantes à la Convention de Barcelone mais qui ne bénéficient pas du Projet SAFEMED.
- 3. L'organisation de la Session de formation a été financée par le Projet SAFEMED et le Fonds méditerranéen d'affectation spéciale (MTF) du REMPEC. Le Projet SAFEMED a pris en charge la participation de deux personnes des bénéficiaires du Projet (Algérie, Autorité palestinienne, Egypte, Israël, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie) à la Session de formation ; la participation de deux représentants des autres États côtiers de la Méditerranée (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, France, Grèce, Libye, Italie, Monaco, Malte, Serbie-Monténegro et Slovénie) a été financée sur le budget MFT du REMPEC.
- 4. La Session de formation avait pour objectifs de familiariser les participants avec la Convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures de soute (ci-après "Convention 'hydrocarbures de soute'-2001") et d'autres conventions similaires, ainsi que leur apporter les connaissances et informations pertinentes à l'effet d'encourager la ratification et la mise en œuvre de la de la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001 dans la région de la mer Méditerranée.
- 5. La Session de formation était destinée aux juristes et aux fonctionnaires dotés de compétences juridiques issus des autorités nationales chargées de la prévention et de la lutte contre la pollution et qui s'occupent des questions de responsabilité en cas de pollution marine.
- 6. Les Points focaux du Projet SAFEMED et les Correspondants nationaux du REMPEC ont été invités à désigner leurs participants à la Session de formation. A l'instar d'autres activités similaires que le REMPEC a eu à organiser dans le passé, la participation d'observateurs des industries pétrolières, chimiques portuaires et maritimes nationales a été encouragée et tous les Points focaux de SAFEMED et les Correspondants nationaux du REMPEC ont été invités à inclure, dans leurs délégations respectives, des représentants de ces industries.
- 7. Ont participé à la Session de formation des délégations des pays suivants:

ALBANIE JORDANIE
ALGERIE LIBAN
BOSNIE-HERZEGOVINE MALTE
CHYPRE MAROC
CROATIE MONACO

EGYPTE AUTORITE PALESTINIENNE FRANCE SERBIE-MONTENEGRO

GRECE SLOVENIE ISRAËL SYRIE ITALIE TUNISIE JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE TURQUIE 8. La délégation égyptienne comprenait deux membres supplémentaires dont la participation à la Session de formation n'a été prise en charge ni par le Projet SAFEMED ni par le REMPEC. On trouvera la liste complète des participants à l'**ANNEXE I** au présent rapport.

ORGANISATION

- 9. L'organisation, la préparation et la dispense de la Session de formation ont été assurées entièrement par le REMPEC.
- 10. Le REMPEC s'est chargé, entre autres, de:
 - La préparation du programme de la Session de formation;
 - L'identification, la sélection et l'invitation des intervenants extérieurs:
 - La mise à disposition de son propre coordinateur et animateur de la formation ainsi que des conférenciers parmi son personnel:
 - invitation des participants;
 - Organisation du déplacement et du logement des participants et des conférenciers;
 - Compilation d'un dossier didactique contenant tous les renseignements et informations relatifs à la Session de formation ainsi que des polycopies de tous les exposés et autres documents afférents;
 - Sélection du lieu de déroulement de la Session de formation;
 - Location du matériel audio-visuel nécessaire;
 - Fourniture d'un service d'interprétation simultanée (anglais-français-anglais);
 - Location du matériel d'interprétation;
 - Fourniture de services de secrétariat;
 - Transferts aéroport/hôtel/aéroport pour tous les participants et les conférenciers;
- 11. M. Jonathan Pace, Administrateur de programme (Prévention) du REMPEC, a assuré les fonctions de coordinateur et d'animateur de la Session de formation et a veillé au bon déroulement de la formation. M. Pace a bénéficié de l'assistance de M. Frédéric Hébert, Directeur du REMPEC, et de M. André Sammut, Assistant administratif du Projet SAFEMED.
- 12. Les langues de travail de la Session de formation étaient l'anglais et le français ; toutes les conférences ont été traduites simultanément dans ces deux langues.
- 13. Les participants de la Session de formation ont reçu un dossier de formation contenant tous les exposés présentés par les conférenciers ainsi que d'autres documents complémentaires. Comme il n'a pas été possible de faire traduire la totalité des exposés à temps, ceux-ci ont été remis aux participants dans la langue originale. Toutefois, une traduction de toutes les conférences dispensées sera remise à l'ensemble des participants en temps opportun.
- 14. La Session de formation a eu lieu dans la Suite « San Anton » du Corinthia Palace Hotel, à Attard (Malte). Tous les participants, y compris les formateurs, ont été hébergés au même Hôtel.
- 15. L'emploi du temps de la Session de formation était organisé comme suit : de 09H00 à 17H00 (les première et deuxième journées) et de 09H00 à 15H30 (la troisième journée). Les pauses déjeuner avaient lieu entre 12H30 et 14H00.
- 16. La Session de formation a été inaugurée le lundi 5 juin 2006 par M. Frédéric Hébert, Directeur du REMPEC, qui a souhaité la bienvenue aux participants et prononcé les remarques liminaires. Dans son intervention, M. Hébert a mis l'accent sur le fait que, étant axée essentiellement sur les questions juridiques, cette Session de formation différait d'autres modules de formation antérieurs que le REMPEC avait eu à organiser. Il a déclaré que cette initiative de formation se proposait de faciliter l'application de la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001. Il a ensuite rappelé les objectifs du Projet SAFEMED et a salué les participants de Jordanie et de l'Autorité palestinienne qui, habituellement, ne prennent pas part aux activités du REMPEC car leurs pays ne sont pas Parties à la Convention de Barcelone. M. Hébert a exprimé sa satisfaction quand à la réponse positive affichée à cette Session de formation confirmant ainsi l'intérêt accordé à la

Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001. Le Directeur du REMPEC a clos son intervention en remerciant tous les formateurs/intervenants pour leurs contributions à la Session de formation. Les participants ont été, également, informés que la documentation remise lors de la Session de formation devrait servir de matériel de référence pour leur préparation en vue de l'accession à la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001.

17. La Session de formation s'est achevée le mercredi 7 juin 2006. M. Pace, coordinateur et animateur de la Session, a remercié les conférenciers pour leurs excellents exposés et contributions à la formation ainsi que les participants pour leur intérêt et leur participation. Le Directeur du REMPEC, M. Hébert, a fait siennes les observations de M. Pace et a tenu, à son tour, à remercier conférenciers et participants pour leurs contributions. Les participants ont été exhortés de faire un usage optimal des savoirs acquis et de travailler avec leur hiérarchie à l'effet de ratifier la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001 dans les meilleurs délais. M. Hébert a également invité tous les participants à tenir le REMPEC informé de tout incident de pollution marine survenant dans leurs pays respectifs, en application de leurs obligations aux termes du Protocole « Prévention situation critique » de la Convention de Barcelone. M. Hébert a ensuite remis à chacun des participants un certificat de présence (voir l'ANNEXE VI) ainsi qu'une photo de groupe.

PROGRAMME

- 18. Le programme de la Session de formation, repris à l'**ANNEXE II**, a été conçu dans le respect des objectifs de formation, comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus, et a été divisé en trois grands axes.
- 19. Le premier axe du programme (1 ère journée) a été consacré à la fourniture de quelques données de base et à la mise en contexte du Projet SAFEMED, du Troisième paquet maritime de l'UE ainsi qu'aux récentes évolutions sur la scène européenne concernant ce thème, la responsabilité et l'indemnisation en général, et une introduction aux rejets d'hydrocarbures de soute.
- 20. Le second axe du programme (2^{ème} journée) portait sur les demandes d'indemnisation pour la pollution marine et la manière dont ces demandes sont traitées par les différents acteurs. La Convention de 1976 sur la limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes et son Protocole de 1996 et leur relation avec la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001 ainsi que les évolutions constatées dans le régime international de responsabilité et d'indemnisation des dommages de pollution par des hydrocarbures, sont les principaux thèmes abordés lors de la deuxième journée.
- 21. Le troisième axe du programme (3^{ème} journée de la Session de formation) a été consacré à la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001. Deux études de cas ont été présentées décrivant le processus de ratification et de transposition de la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001 dans les législations nationale de la Grèce et du Royaume-Uni.
- 22. Chacun de ces deux exposés était suivi de questions et d'observations émis par les participants. Les questions posées aux conférenciers étaient d'un haut niveau de qualité, preuve du grand intérêt que les participants ont porté aux problématiques abordées.
- 23. Les exposés composant le programme de la Session de formation ont été présentés par conférenciers: trois membres du personnel du REMPEC, un Professeur de l'Université de Southampton (Royaume-Uni), un enseignant de l'Université Swansea (Royaume-Uni), un Conseiller technique senior de la Fédération internationale des armateurs pétroliers contre la pollution (ITOPF), un Vice-président du SKULD P & I Club, le Chef du département des créances et sinistres du Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Fonds FIPOL) ainsi qu'un Consultant indépendant. On trouvera la liste complète des intervenants à l'ANNEXE III. La Commission européenne (CE), qui finance le Projet SAFEMED, a été invitée à faire un exposé lors de cette Session de formation. Malheureusement la Commission ne pouvait envoyer de représentant et un exposé consacré au Troisième paquet sur la sécurité maritime de la CE a été présenté par M. Albert Bergonzo, Administrateur (Administration maritime) du Projet SAFEMED.

Première journée (lundi 5 juin 2006)

- 24. après les observations liminaires, M. Pace, Administrateur de programme (Prévention) du REMPEC et coordinateur/animateur de la Session de formation, a présenté les objectifs de formation aux participants ainsi que les grandes lignes du programme. Il leur a également fourni des informations à caractère logistique et pratique sur la Session de formation.
- 25. M. J. Pace a entamé le programme de la Première journée par un exposé sur le Projet SAFEMED: sa genèse, son financement, les pays bénéficiaires et sa mise en œuvre. L'orateur a également explicité comment ce projet s'inscrit dans le cadre des activités du REMPEC en matière de prévention de la pollution par des navires.
- 26. M. Gotthard Gauci, juriste et professeur à l'Université de Swansea, a axé son intervention sur les notions de responsabilité et d'indemnisation et de leurs implications. Il a ainsi abordé plusieurs facettes de la problématique telles que les différents types de responsabilité, les avantages du régime de la responsabilité objective, les arguments à l'appui de la responsabilité pour cause de négligence, la responsabilité basée sur la faute et la notion de responsabilité objective. D'autres thèmes tels que la compétence juridictionnelle, le droit de recours ainsi que des exemples de types de dommages ont été également évoqués par l'Orateur.
- 27. M. Gottard Gauci a présenté son second exposé dans l'après-midi consacré, celui-là, aux limitations de responsabilité et l'assurance. Le conférencier a expliqué avec force détails les limitations de responsabilité dans les Conventions pertinentes, en l'occurrence la CLC 69, la CLC 92, la HNS 96, la LLMC 1996 et, naturellement, la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001. Le professeur Gauci a également abordé les nombreux aspects d'assurance des coques et des cargaisons.
- 28. Intervenant après M. Gauci, M. Albert Bergonzo, Administrateur (Maritime Administration) du Projet SAFEMED a passé en revue le Troisième paquet sur la sécurité maritime de l'Union européenne ainsi que les derniers développements constatés sur la scène européenne en matière de responsabilité pour dommages de pollution maritime et les questions d'indemnisation. Les questions qui intéressent, au premier chef, les pays méditerranéens non membres de l'UE ont été abordées ; il s'agit principalement des problèmes touchant tous les navires (quel qu'en soit l'État d'immatriculation) qui entrent dans les ports européens et qui devront, à l'avenir, satisfaire certaines mesures et dispositions juridiques de l'UE.
- 29. La Première journée de cette Session de formation s'est achevée sur un exposé de M. Richard Johnson, Conseiller technique principal à l'ITOPF. Intitulé "Introduction aux rejets d'hydrocarbures de soute", l'exposé présente l'ITOPF et M. Johnson a parlé de la surveillance, l'évaluation et le traitement des rejets tout en illustrant son propos par des analyses statistiques d'incidents de pollution impliquant des hydrocarbures et d'autres substances.

Deuxième journée (mardi 6 juin 2006)

- 30. Après avoir donné quelques renseignements d'ordre logistique et pratique, M. Pace, animateur de la Session de formation, a présenté le contenu du programme de la seconde journée de la formation.
- 31. La séance de la matinée a commencé par un exposé de M. Jonathan Hare, Vice-président principal du SKULD P & I Club. Sous le titre de "Rôle des clubs P & I dans le traitement des demandes d'indemnisation pour la pollution marine" le conférencier a abordé une série de problématiques dont un aperçu général sur les Clubs P & I, le rôle des assureurs aux termes de la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001 et le traitement des créances.
- 32. Le prochain exposé a été livré par M. Johnson de l'ITOPF. Intervenant sur le thème des "aspects pratiques du traitement des créances de pollution marine", l'Orateur a éclairé les participants sur le rôle et les fonctions de l'organisme qu'il représente sur les lieux de l'incident et les services de conseil que les clubs P & I proposent. Le caractère raisonnable en matière de traitement des créances de pollution a été abordé dans le détail comme l'ont été les champs d'application de l'indemnisation et les coûts pouvant être indemnisés.

- 33. M. Frédéric Hébert, Directeur du REMPEC, a présenté un exposé sur "Le rôle des autorités nationales dans le traitement des demandes d'indemnisation pour dommages de pollution marine". L'Orateur a défini le rôle de l'autorité nationale dans le traitement des demandes d'indemnisation pour dommages de pollution marine et expliqué comment « les victimes » sont indemnisées et comment les demandes d'indemnisation sont traitées. Il a également mis en relief les aspects complexes du traitement de ces demandes notamment lorsqu'il s'agit de créances portant sur des accidents majeurs de pollution marine. Le rôle des autorités locales dans ce genre de cas a été également abordé. Le Directeur du REMPEC a fait référence notamment aux "victimes" insistant sur l'importance qu'il y a à leur prêter assistance en les aidant à remplir des formulaires, à constituer leurs dossiers d'indemnisation, à comprendre les questions juridiques, etc.
- 34. La séance de la matinée s'est terminée par un exposé du Professeur Nick Gaskell. Intervenant sur le thème de la Convention sur la limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes (1976) et son Protocole de 1996 et leurs rapports avec la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001, le Professeur Gaskell a mis en exergue les dispositions pertinentes de la Convention de 1976 et de son Protocole de 1996. Dans la seconde partie de sa présentation, prononcée dans l'après-midi, il a expliqué avec force détails et des exemples à l'appui le calcul des limites (plafonds) de la responsabilité en matière de créances maritimes, aux termes de ladite Convention et de son Protocole tout en faisant un parallèle avec les dispositions correspondantes figurant dans la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001. Il a également parlé de la création d'un fonds de limitation et de la procédure de limitation. Le Professeur Gaskell a conclu en examinant diverses questions que les Etats devraient prendre en compte lorsqu'ils mettent en place leurs dispositifs nationaux de limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes.
- 35. Le dernier exposé de la Deuxième journée a été livré par M. José Maura (Fonds FIPOL). En sa qualité de Chef du département des créances aux Fonds FIPOL, M. Maura a consacré l'essentiel de son exposé au fonctionnement du Fonds FIPOL et à son rôle dans le régime international régissant la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages de pollution causés par des navires. Il a également insisté sur certains graves accidents impliquant des pétroliers et qui ont donné lieu à d'importantes demandes d'indemnisation pour dommage de pollution marine. Il a, ensuite, informé les participants des évolutions enregistrées récemment dans le régime international de responsabilité et d'indemnisation pour les dommages de pollution causés par des navires.

Troisième journée (mercredi 7 juin 2006)

- 36. M. Pace, animateur de la Session de formation, a présenté le programme de la Troisième journée de formation. Il a expliqué aux participants l'intention présidant à cette partie de la Session de formation et les a invités à noter comment d'autres Etats avaient ratifié et appliqué la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001 et comment ils l'avaient transposée dans leurs lois nationales.
- 37. La première conférence de la journée a été dispensée par M. John Wren sur le thème "La Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001 –obligations et options des Etats Parties". M. Wren, un consultant indépendant qui avait travaillé avec le Gouvernement britannique, a donné un exposé détaillé sur les dispositions de la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001 et a mis en exergue les obligations et les options des Etats qui l'ont ratifiée. Il a, par ailleurs, parlé des questions que les États doivent examiner attentivement lorsqu'ils s'apprêtent à formuler des lois nationales pour appliquer la Convention dans leurs territoires. M. Wren a également expliqué comment la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001 fait partie intégrante du régime international de responsabilité et d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par des navires.
- 38. Le dernier exposé de la matinée a été présenté par le Commandant Elias Sampatakakis, Chef de la Direction de la protection du milieu marin (MEPD) des Gardes-côtes grecs, relevant du Ministère de la marine marchande. Le Cdt Sampatakakis a intitulé son exposé "Transposition de la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001 dans la législation grecque". Il a procédé par une vue complète de la législation grecque transposant les dispositions de la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001. L'Orateur a fourni une traduction anglaise de la législation concernée, initiative qui a permis aux participants de suivre son exposé avec aisance. Comme la Grèce est membre de l'Union européenne (EU), le Cdt Sampatakakis a également fait référence à la législation européenne pertinente.

- 39. La séance de l'après-midi a été ouverte par M. John Wren qui est intervenu sur un thème intitulé : "Mise en œuvre de la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001 au Royaume-Uni". Il a expliqué les procédures suivies par Royaume-Uni pour la ratification et la mise en œuvre de la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001 ainsi que le processus de transposition des dispositions de cette Convention dans la législation britannique. M. Wren s'est notamment attardé sur la Loi de la marine marchande britannique (*Merchant Shipping Act*) de 1995 et a expliqué le processus de consultation publique qui a été mené avec tous les acteurs concernés lors de la préparation de la législation nationale.
- 40. Après l'exposé de M. Wren, M. Pace, animateur de la Session de formation, a rappelé aux participants qu'il était important de recueillir leurs observations et remarques au sujet de la Session de formation. A cet égard, l'animateur a demandé aux participants de remplir les « Fiches d'évaluation » qui leur avaient été distribuées auparavant puis de les remettre au Secrétariat à la fin de la formation.
- 41. La Session de formation a pris fin à 15H30. Le Directeur du REMPEC, M. Hébert, a prononcé le mot de la fin avant de procéder à la distribution des certificats de présence (cf. paragraphe 17 cidessus).

EVALUATION DE LA SESSION DE FORMATION

- 42. A la fin de la Session de formation, les participants ont été invités à remplir une Fiche d'évaluation préparée par le REMPEC en vue d'y recueillir leurs observations et appréciations de la formation et pour leur permettre, également, de faire des suggestions pouvant enrichir activités futures de formation du Centre. (cf. paragraphe 40 ci-dessus)
- 43. La Fiche d'évaluation, reprise à l'**ANNEXE IV**, ne contient pas le nom du participant afin d'obtenir l'évaluation la plus objective possible.
- 44. Sur les 45 participants, 42 ont rempli et remis leurs fiches d'évaluation. On trouvera à l'**ANNEXE V** le résumé des réponses recueillies.
- 45. Un bon pourcentage de participants qui ont remis des fiches d'évaluation (60%) ont confirmé que la formation a été à la mesure de leurs attentes tandis que 40% de participants ont indiqué que la formation a dépassé leurs attentes. Tous les participants qui ont répondu au questionnaire ont estimé la qualité des exposés "très bonne" ou "bonne" ; seuls 2 participants ont jugé que les exposés étaient de qualité « assez bonne ».
- 46. Quant aux bénéfices qu'ils attendaient de cette action de formation, tous participants qui ont rempli le questionnaire ont confirmé avoir appris de nouvelles choses ; la majorité d'entre eux (52%) ayant précisé avoir « beaucoup appris. Ils ont tous estimé que ces nouveaux savoirs leur seront utiles dans leur travail; 69% ont déclaré que ces savoirs les aideraient « beaucoup ». Dix autres observations ont été émises sur cet aspect de la formation.
- 47. La majorité (88%) des participants qui ont répondu ont précisé qu'ils étaient globalement satisfaits de la durée des exposés alors que 7% ont estimé que les exposés n'étaient "pas suffisamment longs"; seuls 5% ont déclaré que les exposés étaient "trop longs". Pas moins de 88% des participants se sont déclarés satisfaits du temps consacré aux questions; seuls 12% ont répondu le contraire.
- 48. A la question "autres thèmes ou questions que la formation aurait dû couvrir", 18 observations écrites ont été enregistrées. En majorité, ceux qui se sont exprimés sur cette question ont indiqué qu'il n'y avait pas d'autres thèmes ou questions que la formation aurait à couvrir. Un seul commentaire suggérait davantage d'"études de cas".
- 49. La quasi-totalité des participants (93%) ayant répondu au questionnaire ont convenu que l'expérience de la rencontre d'autres personnes de la région méditerranéenne a été une chose fort utile.

- 50. La majorité des personnes qui ont répondu au questionnaire ont déclaré que tous les exposés étaient très intéressants. Ils ont, néanmoins, ajouté que les exposés des Professeurs Gauci, Gaskell et Wren étaient exceptionnellement intéressants.
- 51. Concernant la Session de formation en général, tous ceux qui ont répondu ont fait part de leur satisfaction : 50% précisant qu'ils étaient "Très satisfaits". La majorité des observations écrites recueillies, (19 au total) sur le stage en général, contenaient des remerciements et des mots d'appréciation sur la Session de formation, l'organisation par le REMPEC ainsi que des remerciements adressés aux conférenciers. Un seul sujet a relevé, avec regret, l'absence d'un service d'interprétation simultanée en langue arabe.
- 52. Une évaluation interne « post-formation » a été réalisée au REMPEC à l'effet d'améliorer davantage les activités similaires de formation à l'avenir. L'organisation et la conduite de la formation ont été considérées comme étant d'un niveau appréciable grâce aux bons préparatifs assurés par le Centre. La qualité des exposés donnés a été également qualifiée de très élevée grâce au choix judicieux des conférenciers et aux travaux de préparation et de recherche menés avant la tenue de la formation. Il a été également relevé que la majorité des participants était d'un bon niveau comme il a pu être constaté sur les questions posées et les observations émises sur la Session de formation.

CONCLUSION

53. La contribution active des participants et leur feedback ainsi que les observations émises par les conférenciers ont permis de conclure que les principaux objectifs assignés à cette Session de formation, à savoir (a) permettre aux participants de se familiariser avec la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001 et avec d'autres conventions internationales pertinentes, et (b) fournir les connaissances et informations nécessaires à l'effet d'encourager la ratification et l'application de la Convention 'Hydrocarbures de soute' de 2001 dans la région de la mer Méditerranée, ont été atteints. De l'avis général, la formation a été couronnée de succès. Ceci a été confirmé par les réponses données dans les Fiches d'évaluation. Les observations et les suggestions émises par les participants, dans les Fiches d'évaluation et durant la formation, permettront au REMPEC de planifier d'autres activités de formation.

ANNEX(E) I

LIST OF PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA / ALBANIE

METALLA Osman

Director
Ministry of Public Works, Transport and Telecommunications
S.S. Toptani Street Nr. 4
Tirana

Tel: +355 (4) 25 60 98 Mobile: +355 (68) 207 70 65 Fax: +355 (4) 25 60 98 E-mail: metalla_os@yahoo.com

MALOKU Arben

Specialist
Ministry of Public Works, Transport and Telecommunications
S.S. Toptani Street Nr. 4
Tirana

Tel: +355 (4) 22 60 98 Mobile: +355 68 213 10 40 Fax: +355 (4) 22 60 98 E-mail: beni2000al@yahoo.com

ALGERIA / ALGERIE

GUELLIL Djillali

Chef du Bureau Direction de la marine marchande 1 Chemin Ibn El Mouiz El Biar Alger

Tel: +213 (21) 92 98 81 Mobile: +213 62 02 73 05 Fax: +213 (21) 92 60 96 E-mail: djillaliguellil@yahoo.fr

TEBANI Messaoud

Directeur de l'environnement de la Wilaya de Skikda Ingénieur d'Etat en Ecologie et Protection de l'Environnement Bt 101 No. 2 Cite du 01/11/54 21000 Skikda

Tel: +213 (38) 70 17 70 Mobile: +213 70 33 29 17 Fax: +213 (38) 75 64 12 E-mail: mesteba2001@yahoo.fr

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE ET HERZEGOVINE

BOLOBAN Miralem

Captain Ministry of Transport and Communications Braće Feića bb Mostar

Tel: +387 (36) 550 025 +387 (36) 755 215 Mobile: +387 61 513 796 Fay: +387 (36) 550 024

Fax: +387 (36) 550 024 +387 (36) 755 215 E-mail: kapostro@cob.net.ba

_

BABIĆ Enisa

Head of Department Ministry of Communications and Transport Trg BiH 1 71 000 Sarajevo

Tel: +387 (33) 254 381 Fax: +387 (33) 204 620 E-mail: e.babic@mkt.gov.ba

CROATIA / CROATIE

GLAŽAR Darko

Harbour Master Harbour Master's Office Rijeka Senjsko pristaniŝte 3 51000 Rijeka

Tel: +385 (51) 214 113

Fax: +385 (51) 211 660, 212 696 E-mail: darko.glazar@pomorstvo.hr

ANDRAKA Milivoj

Harbour Master's Öffice Rijeka Senjsko pristaniŝte 3 51000 Rijeka

Tel: +385 (51) 212 474 Fax: +385 (51) 212 696 E-mail: mandraka@vip.hr

CYPRUS / CHYPRE

MADELLA Anthony

Head of the Legal and EU Harmonisation Division Merchant Shipping Office A Department of Merchant Shipping Kyllinis Street Mesa Geitonia 4007 Lemesos

Tel: +357 25 848 246

+357 25 848 100 Fax: +357 25 848 200

E-mail: amadella@dms.mcw.gov.cy

CYPRUS / CHYPRE (cont.)

ANTONIOU Christina

Merchant Shipping Officer Legal and EU Affairs Department of Merchant Shipping **Kyllinis Street** Mesa Geitonia 4007 Lemesos

+357 25 848 179 Tel: +357 25 848 100 Fax: +357 25 848 200

E-mail: cantoniou@dms.mcw.gov.cy

EGYPT / EGYPTE

ISMAIL Mohamed Mahmoud

General Director Special Assignments & Environmental Disasters Management Division Ministry of State for Environmental Affairs Egyptian Environment Affairs Agency (EEAA) Cabinet of Ministers 30 Misr-Helwan Agricultural Road Maadi, Cairo

Tel: +20 (2) 525 64 91 Mobile: +20 12 79 43 524 Fax: +20 (2) 525 64 94

E-mail: mahmoud s51@yahoo.com

SHAHIN ALY Tarek

Undersecretary – Central Administration for Special Ports & Environment Ministry of Transport Maritime Transport Sector 4, Ptolemy Street P.O. Box 21514 Alexandria

Tel: +20 (3) 486 96 54 Mobile: +20 (10) 712 058 Fax: +20 (3) 484 20 96 +20 (3) 484 20 41

E-mail: Tarekshahin1959@yahoo.com

MEHREM Mohamed Mosad

Arab Academy for Science and Technology and Martime Transport 242 Abdel Salam Areef Street Louran, Alexandria

+20 (3) 480 83 00 Tel: +20 (3) 480 04 55 Fax: +20 (3) 480 92 00

E-mail: attcegypt@link.net

.dr.mehrem@link.net.

EGYPT / EGYPTE (cont.)

NAGUIB Ayman Mohamed

Central Advisory Divisional Head/ Emergency Operations Center Director Egyptian Response Centres Network - PESCO 2m Sq. 1166
El Shaheed Sayed Zakaria Street Sheraon Helipolis Cairo

Tel: +20 (2) 268 59 99 Mobile: +20 (10) 619 00 79 Fax: +20 (2) 268 19 00 E-mail: ayman@pescoeg.com

FRANCE/FRANCE

BECOUARN Yann

Chef du bureau de l'organisation et de la réglementation du transport maritime
Ministère des transports de l'équipement du tourisme et de la mer Direction générale de la mer et des transports
Grande Arche de la Défense
92055 Paris La Défense

Tel: +33 (1) 40 81 73 22 Fax: +33 (1) 40 81 73 15

Email: Yann.Becouarn@equipement.gouv.fr

GREECE / GRECE

SAMPATAKAKIS Elias

Hellenic Ministry of Mercantile Marine
Marine Environment Protection Directorate
109 Ipsilantou Street
18532 Piraeus

Tel: +30 (210) 422 07 01 +30 (210) 419 13 51 Fax: +30 (210) 422 04 40/1 E-mail: .dpthap@yen.gr.

KRYONERITIS Dimitrios

Head of Prevention and Combating Pollution Department Hellenic Ministry of Mercantile Marine 109 Ipsilantou Street 18532 Piraeus

Tel: +30 (210) 422 07 01 +30 (210) 419 13 51 Fax: +30 (210) 422 04 40/1

E-mail: dpthap@yen.gr

ISRAEL / ISRAEL

AMIR Ran

Director, Marine and Coastal Environment Division Ministry of the Environment 15a Pal-Yam st. P.O. Box 811 Haifa 31007

Tel: +972 (4) 863 35 00 Mobile: +972 (50) 623 30 50 Fax: +972 (4) 863 35 20 E-mail: rani@sviva.gov.il raniamir@013.net

GERSON Alexander

Principal Shipping Inspector Israeli Ministry of Transport Administration of Shipping and Ports Itzhak Rabin Government Complex 15A Pal-Yam Str., Building B P.O. Box 806 Haifa 31999

Tel: +972 4 863 20 80 Fax: +972 4 863 21 18 E-Mail: alexg@mot.gov.il

ITALY / ITALIE

MARTINEZ Gaetano

Commander, Italian Coast Guard Ministry of Environment and Territory Via Capitan Bavastro, 174 00147 Rome

Tel: +39 06 57 22 34 09 Fax: +39 06 57 22 56 79

E-Mail: Martinez.Gaetano@minambiente.it

STRANO Giuseppe

Italian Coast Guard Officer Legal Affairs Department Italian Coast Guard Headquarters (Rome) Viale dell'Arte 16 00144 Rome

Tel: + 39 (06) 590 84 481 Fax: + 39 (06) 590 84 481 E-Mail: giusep.strano@tiscali.it

cgcp2rep1@infrastrutturetrasporti.it

JORDAN/LA JORDANIE

AL-KHALAFAT Bilal Yousef

Head of Ship Registration Section Jordan Maritime Authority Al-Rasheed Street. Agaba

Tel: +962 (3) 201 58 58 Fax: +962 (3) 203 15 53

E-mail: Bilal_Khalafat@yahoo.com

ALDABBAS Omar Mustafa

Marine Surveyor International Maritime Organisations and Conventions Division Jordan Maritime Authority Al Rasheed Street Aqaba

Tel: +962 (3) 201 58 58 Fax: +962 (3) 203 15 53 E-mail: omaraldabas@yahoo.com

LEBANON / LIBAN

NAHLE Mohamad

Directorate General of Land and Maritime Transport Ministry of Public Works and Transport George Picot Street Starco Bld-3rd Floor Beirut

Tel: +961 (3) 783 350 Fax: +961 (1) 372 767

E-mail: ministry@transportation.gov.lb

WEHBE Samih

Expert
Ministry of Environment
Down Town Area
Lazarieh bld. 7th Floor
P.O. Box 11-2727
Beirut

Tel: +961 (3) 434 346 Fax: +961 (1) 976 555 E-mail: s.wehbe@moe.gov.lb.

GSP LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA / JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

ELMIRI Abdulbaset

Inspector for Oil Company General Istitution of Environment - Libya Tripoli

Tel: +218 (21) 913 111 994 Fax: +218 (21) 487 00 23 E-mail: Elmeri2@yahoo.com

GSP LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA / JAMAHIRIYA arabe libyenne (cont.)

ZAID Ali Mohammed Eltif

Head of Environment and Pollution Division Azzaway Oil Refinery Azzaway

Tel: +218 (21) 36 10 539-042 Fax: +218 (21) 36 10 538 E-mail: eltif@yahoo.com

MALTA/MALTE

CUTAJAR Gordon

Assistant Registrar Merchant Shipping Directorate Malta Maritime Authority Maritime House Lascaris Wharf Valletta VLT 01

Tel: +356 21250360 Fax: +356 21241460

E-mail: gordon.cutajar@mma.gov.mt

SEYCHELL Joseph

Assistant to the Advisor Oil Pollution Response Module Wied il-Kbir Qormi QRM 05

Tel: +356 (21) 257 027 Fax: +356 (21) 250 673

E-mail: joseph.a.seychell@gov.mt

AZZOPARDI Arthur

Advocate Attorney General's Office The Palace Valletta

Tel: +356 (21) 22 54 01 Fax: +356 (21) 24 07 38

E-mail: arthur.a.azzopardi@gov.mt

MONACO/MONACO

BISSUEL Jean-Louis

Directeur des affaires maritimes Direction des affaires maritime Quai Jean Charles Rey B.P. 468 MC-98012 Monaco Cedex

Tel: +377 (-) 93 15 22 80 Fax: +377 (-) 93 15 22 81 E-mail: jbissuel@gouv.mc

MONACO/MONACO (cont.)

BOUCHET Pierre

Adjoint Directeur
Direction des affaires maritimes
Quai Jean Charles Rey
B.P. 468
MC-98012 Monaco Cedex

Tel: +377 (-) 93 15 22 80 Fax: +377 (-) 93 15 22 81 E-mail: pbouchet@gouv.mc

MOROCCO / MAROC

SAIF EDDINE Abdellah

Administrateur Direction de la marine marchande Boulevard Felix Houphouet Boigny Casablanca

Tel: +212 (22) 22 19 31 Mobile: +212 (65) 14 02 60 Fax: +212 (22) 27 33 40

E-mail: --

ESSADRY Fatima Zahra

Administrateur des Affaires Maritimes Direction de la marine marchande Boulevard Felix Houphouet Boigny Casablanca

Tel: +212 (22) 43 46 49 Fax: +212 (22) 27 33 40 E-mail: essadry@yahoo.fr

PALESTINE AUTHORITY/AUTORITE PALESTINIENNE

ABOESA Saed

National Co-ordinator and City-Port Planner Palestininian Seaports Authority Alshohada Str.

Gaza

Tel: +97 (08) 282 67 37 Mobile: +97 (05) 994 62 019 Fax: +97 (08)282 6747

Email: saedaboesa@yahoo.com

HUSSEIN Reyad T.

Director
Palestinian Seaports Authority
P. O. Box 1105
Gaza

Tel: +972 (08) 285 67 37 Mobile: +972 05 99 402 115 Fax: +972 (08) 282 67 47 Email: reyad1105hotmail.com

SERBIA AND MONTENEGRO / SERBIE ET MONTENEGRO

RAKOČEVIĆ Veljko

Senior Advisor Maritime Safety Department Maršala Tita br.7 Bar-Montenegro 85000

Tel: +381 (85) 303 352 Mobile: +381 (69) 333 208 Fax: +381 (85) 313 272 Email: .msd.intreg@cg.yu.

SLOVENIA / SLOVENIE

DEKLEVA Ivan

Port State Control Officer Ministry of Transport Slovenian Maritime Administration Ukmarjev trg 2 6000 Koper

Tel: +386 (5) 66 32 144 Fax: +386 (5) 66 32 102 E-mail: ivan.dekleva@gov.si

TAŠRIKENT Nataša

Undersecretary Ministry of Transport Slovenian Maritime Administration Ukmarjev trg 2 6000 Koper

Tel: +386 (5) 66 32 120 Fax: +386 (5) 66 32 102 E-mail: natasa.tasrikent@gov.si

SYRIA / SYRIE

DAYOUB Ali

Head of Marine Anti-Pollution Department General Directorate of Ports Ministry of Transport P.O. Box 505, Al Gazair Street Lattakia

Tel: +963 (41) 473 876 Mobile: +963 93 73 86 25 Fax: +963(41) 475 805

E-mail: gdp-poafap@syrianports.com

danco@net.sy

SYRIA / SYRIE (cont.)

SAEED Waseem

General Directorate of Ports Ministry of Transport P.O. Box 505 Al Gazair Street Lattakia

Tel: +963 (41) 472 597 Fax: +963(41) 475 805

E-mail: gdp-poafap@syrianports.com

TUNISIA / TUNISIE

AYARI Faouzi

Head, Safety and Port Environment Division Office de la marine marchande et des Ports La Goulette Tunis

Tel: +216 (71) 735 300 Fax: +216 (71) 738 520

Email: --

BOUGUERRA Larbi

Sous-directeur Contrôle et Intervention Agence de protection de l'environnement (MEDD) Ministère de l'Environnement et du Développement Durable Centre Urbain Nord Belvédère B.P. 52 1002 Tunis

Tel: +216 (71) 231 600 Fax: +216 (71) 232 811 E-mail: Pol@anpe.nat.tn

TURKEY / TURQUIE

BEHRAM KURAN Banu

Chemical Engineer
Ministry of Environment and Forestry
General Directorate of Environmental Management Marine and Coastal Area
Sögütözü Caddesi No 14/E
Sögütözü - Ankara

Tel: +90 (312) 207 66 38 Fax: +90 (312) 207 54 54 Email: behrambanu@yahoo.com

ÖZTÜRK Selda

Maritime Expert Undersecretariat for Maritime Affairs GMK Bulvari No.128 Maltepe – Ankara

Tel: +90 (312) 232 38 50 Mobile: +90 (537) 227 40 20 Fax: +90 (312) 231 33 06 Email: seldaozturk@yahoo.com

SECRETARIAT / SECRETARIAT

REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)
CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)

HEBERT Frederic

Director

DOMOVIĆ Darko

Senior Programme Officer (OPRC)

PACE Jonathan

Programme Officer (Prevention)

KHODJET EL KHIL Lilia

Programme Officer (Marine Environment Protection)

ZERAFA Joseph

SAFEMED Project Officer, Maritime Safety

BERGONZO Albert

SAFEMED Project Officer, Maritime Administration

BOUVERET Pascale

Junior Programme Officer

STELLINI Doreen

Documentalist

SACCO Christopher

Administrative/Financial Assistant

SAMMUT André

Administrative Assistant

BONAVIA Amanda

Secretary/Administrative Assistant

BONELLO Mario

Technical Assistant (Logistics)

REMPEC Manoel Island Gzira GZR 03 MALTA

Tel: +356 21 33 72 96/7/8 Fax: +356 21 33 99 51 E-mail: rempec@rempec.org.

ANNEXE II

SESSION DE FORMATION RÉGIONALE SUR LA CONVENTION DE 2001 SUR LES HYDROCARBURES DE SOUTE

Malte, 5 - 7 Juin 2006

PROGRAMME

1er jour	Lundi, 5 JUIN 2006	
09.00 - 09.30	Inscription des participants	
09.30 - 09.45	Ouverture	
09.45 – 10.00	Introduction à la session ; ses objectifs ; aspects pratiques	
10.00 – 10.30	Pause-café	
10.30 – 11.15	Le projet SAFEMED dans le cadre des activités du REMPEC en matière de prévention de la pollution par les navires.	M. J. Pace (REMPEC)
11.15 – 12.15	Notions de responsabilité et d'indemnisation et leurs conséquences.	Dr. G. Gauci (Malte)
12.15 – 12.30	Questions et débat	
12.30 – 14.00	Déjeuner	
14.00 – 14.45	Limitation de responsabilité et assurance	Dr. G. Gauci (Malte)
14.45 – 15.30	Le troisième paquet communautaire en matière de sécurité maritime. Responsabilité et indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les navires	M. A Bergonzo (SAFEMED/REMPEC)
15.30 – 16.00	Pause-café	
16.00 – 16.45	Introduction aux rejets d'hydrocarbures de soute	M. R. Johnson (ITOPF)
16.45 – 17.00	Questions et débat	
2e jour	Mardi, 6 JUIN 2006	
09.00 – 09.45	Le rôle des Clubs P&I en matière de gestion des demandes d'indemnisation des dommages dus à la pollution maritime.	M. J. Hare (Skuld P & I Club)
09.45 – 10.30	Aspects pratiques de la gestion des demandes d'indemnisation des dommages dus à la pollution maritime.	M. R. Johnson (ITOPF)

r age z		
10.30 – 11.00	Pause-café	
11.00 – 11.45	Le rôle des autorités nationales en matière de gestion des demandes d'indemnisation des dommages dus à la pollution maritime.	M. F. Hebert (REMPEC)
11.45 – 12.30	La convention de 1976 sur la limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes et le protocole additionnel de 1996.	Professeur N. Gaskell (GB)
12.30 - 14.00	Déjeuner	
14.00 – 15.00	La convention de 1976 sur la limitation de responsabilité et ses liens avec la convention de 2001 sur les hydrocarbures de soute.	Professeur N. Gaskell (GB)
15.00 – 15.30	Pause-café	
15.30 – 16.45	Les régimes internationaux de responsabilité et d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les navires – développements récents.	M. J. Maura (FIPOL)
16.45 – 17.00	Questions et débat	
0 '	1. 7 11111 0000	
3e jour	Mercredi, 7 JUIN 2006	
3e jour 09.00 – 10.00	Mercredi, 7 JUIN 2006 La convention de 2001sur les hydrocarbures de soute	M. J. Wren (GB)
	La convention de 2001sur les hydrocarbures de	
09.00 – 10.00	La convention de 2001sur les hydrocarbures de soute	
09.00 - 10.00 10.00 - 10.30	La convention de 2001 sur les hydrocarbures de soute Pause-café La convention de 2001 sur les hydrocarbures de	(GB) M. J. Wren
09.00 - 10.00 10.00 - 10.30 10.30 - 11.15	La convention de 2001 sur les hydrocarbures de soute Pause-café La convention de 2001 sur les hydrocarbures de soute (suite)	(GB) M. J. Wren
09.00 - 10.00 10.00 - 10.30 10.30 - 11.15 11.15 - 11.30	La convention de 2001 sur les hydrocarbures de soute Pause-café La convention de 2001 sur les hydrocarbures de soute (suite) Questions et débat Etude de cas n°1 – la transposition de la convention sur les hydrocarbures de soute dans	(GB) M. J. Wren (GB) Cdr. E. Sampatakakis
09.00 - 10.00 10.00 - 10.30 10.30 - 11.15 11.15 - 11.30 11.30 - 12.15	La convention de 2001 sur les hydrocarbures de soute Pause-café La convention de 2001 sur les hydrocarbures de soute (suite) Questions et débat Etude de cas n°1 – la transposition de la convention sur les hydrocarbures de soute dans la législation nationale grecque	(GB) M. J. Wren (GB) Cdr. E. Sampatakakis
09.00 - 10.00 10.00 - 10.30 10.30 - 11.15 11.15 - 11.30 11.30 - 12.15	La convention de 2001 sur les hydrocarbures de soute Pause-café La convention de 2001 sur les hydrocarbures de soute (suite) Questions et débat Etude de cas n°1 – la transposition de la convention sur les hydrocarbures de soute dans la législation nationale grecque Questions et débat	(GB) M. J. Wren (GB) Cdr. E. Sampatakakis
09.00 - 10.00 10.00 - 10.30 10.30 - 11.15 11.15 - 11.30 11.30 - 12.15 12.15 - 12.30 12.30 - 14.00	La convention de 2001 sur les hydrocarbures de soute Pause-café La convention de 2001 sur les hydrocarbures de soute (suite) Questions et débat Etude de cas n°1 – la transposition de la convention sur les hydrocarbures de soute dans la législation nationale grecque Questions et débat Déjeuner Etude de cas n°2 – la transposition de la convention sur les hydrocarbures de soute dans	(GB) M. J. Wren (GB) Cdr. E. Sampatakakis (Grèce) Mr. J. Wren

ANNEX(E) III

LIST OF LECTURERS

LISTE DES CONFERENCIERS

GASKELL Nicholas

Professor of Maritime and Commercial Law Head of School of Law Institute of Maritime Law University of Southampton Highfield Southampton SO17 1BJ UNITED KINGDOM

Tel: +44 23 8059 76 52 Fax: +44 23 8059 3024 E-mail: lawhos@soton.ac.uk

JOHNSON Richard

Senior Technical Advisor
The International Tanker Owners Pollution Federation Limited (ITOPF)
1 Oliver's Yard
55 City Road
London EC1Y 1 HQ
UNITED KINGDOM

Tel: +44 20 75 666 999 Fax: +44 20 75 666 950

E-mail: RichardJohnson@itopf.com

GAUCI Gotthard

Lecturer Swansea University 45 Colridge Crescent Killay, Swansea UNITED KINGDOM

Tel: +44 1792 295 115 Fax +44 1792 295 855

E-mail: G.Gauci@swansea.ac.uk

HARE Jonathan

Senior Vice President SKULD P & I Clubs Ruselokkvelen 26 N-0251 Oslo NORWAY

Tel: +47 22 00 22 04 Mobile: +47 95 26 22 04

E-mail: jonathan.hare@skuld.com

MAURA José

Head, Claims Department International Oil Pollution Compensation Funds (IOPC Funds) 23rd Floor, Portland House Bressenden Place London SW1E 5PN UNITED KINGDOM

Tel: +44 20 7592 7100 Fax: +44 20 7592 7111

E-mail: JOSE_MAURA@iopcfund.org

WREN John

Consultant c/o Aherlow House 8, Palace View Shirley Croyden CRO 8QL UNITED KINGDOM

Tel: +44 20 8 777 03 09

E-mail: .wren.aherlow@tiscali.co.uk.

ANNEXE IV

Session de formation régionale sur la Convention de 2001 sur les hydrocarbures de soute

Malte, 5-7 juin 2006

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION

1.	Le contenu de ce stage a t-il répondu à vos attentes ?				
	Au delà de mes attentes				
	Plus ou moins équivalent à mes attentes				
	En deçà de mes attentes				
2.	De façon générale, comment jugez-vous le contenu et la qualité des conférences et présentations?				
	Très bon Plutôt bon				
	Bon Pas assez bon				
3.	Avez-vous acquis de nouvelles connaissances durant ce stage ?				
	Beaucoup				
	Quelques unes				
	Pas assez				
4.	Pensez-vous que les nouvelles connaissances acquises durant ce stage vous aideront dans votre travail quotidien ?				
	Très souvent				
	Quelques fois				
	Jamais				
	Commentaires				
5.	Pensez-vous que la durée des conférences et présentations était adéquate ?				
	Plutôt adéquate				
	Trop longue				
	Trop courte				

Avez-vous eu assez de temps pour poser vos questions ?				
Oui Non				
A votre avis, y a-t-il d'autres sujets ou questions que ce stage aurait du traiter?				
Pensez-vous qu'il était intéressant de rencontrer d'autres responsables de la région				
méditerranéenne? Oui				
Non				
Quelles conférences ou présentations avez-vous trouvez les plus intéressantes ?				
Quelles conférences ou présentations avez-vous trouvez les moins intéressantes ?				
<u> </u>				
De façon générale, êtes-vous satisfait de ce stage ?				
Très satisfait				
Satisfait				
Insatisfait				
Autres commentaires				

ANNEXE V

Session de formation régionale sur la convention de 2001 sur les hydrocarbures de soute

Malte, 5-7 juin 2006

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

1.	Le contenu d	le ce stage a t-il répondu à vos attentes ?		
		Au delà de mes attentes	40%	
		Plus ou moins équivalent à mes attentes	60%	
		En deçà de mes attentes	-	
2.	De façon gé présentation	enérale, comment jugez-vous le contenu et s ?	la qualité des conférences et	
		Très bon	67%	
		Bon	31%	
		Plutôt bon	2%	
		Pas assez bon	-	
3.	Avez-vous acquis de nouvelles connaissances durant ce stage ?			
		Beaucoup	52%	
		Quelques unes	48%	
		Pas assez	-	
4.	Pensez-vous que les nouvelles connaissances acquises durant ce stage vous aideror dans votre travail quotidien ?			
		Très souvent	69%	
		Quelques fois	31%	
		Jamais	-	
	Autres commo	entaires?	10 commentaires reçus	
			•	

_	D		(!	4 5 4 . 4	11-11 - 11 A
^	Pancaz-Valle alle	פסה ססיווה כו	CONTATANCAS A	t nracantatione	Atalt andniiata 7
J.	Pensez-vous que	ia uui ee ues	COINCICNCES C	t bicociliations	ciaii aucuuaic :

Plutôt adéquate 88%

Trop longue 5%

Trop courte 7%

6. Avez-vous eu assez de temps pour poser vos questions?

Oui 88%

Non 12%

7. Commentaires

18 commentaires reçus.

8. Pensez-vous qu'il était intéressant de rencontrer d'autres responsables de la région méditerranéenne ?

Oui 93%

Non 7%

9. Quelles conférences ou présentations avez-vous trouvées les plus intéressantes ?

Un nombre important de participants ont indiqué que toutes les présentations/conférences étaient intéressantes et que les trois meilleures étaient celles de Dr. G. Gauci, Mr. J. Wren et Prof. N. Gaskell.

10. Quelles conférences ou présentations avez-vous trouvées les moins intéressantes ?

Un nombre important de participants ont indiqué que toutes les présentations étaient intéressantes et un petit nombre a indiqué que la présentation de l'ITOPF était la moins intéressante.

11. De façon générale, êtes-vous satisfait de ce stage?

Très satisfait 50%

Satisfait 50%

Insatisfait -

12. Commentaires

19 commentaires reçus.

ANNEX(E) VI











REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)

CERTIFICATE

No.

This is to certify that

has attended the

REGIONAL TRAINING COURSE ON THE BUNKERS CONVENTION, 2001

Malta 5 – 7 June 2006

organised by the

REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)

within the framework of the

MEDITERRANEAN ACTION PLAN

and of the

EUROPEAN UNION FUNDED MEDA REGIONAL PROJECT "EUROMED COOPERATION ON MARITIME SAFETY AND PREVENTION OF POLLUTION FROM SHIPS - SAFEMED" (MED 2005/109-573)

> Frederic Hebert Director, REMPEC

SESSION DE FORMATION RÉGIONALE SUR LA CONVENTION DE 2001 SUR LES HYDROCARBURES DE SOUTE MALTE, 5-7 Juin 2006

LES PARTICIPANTS

